

ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCILCONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIALCOMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL ECONOMIQUEET SOCIAL.-PROCES-VERBAL DES SEANCES

Première réunion tenue le lundi 29 avril 1946 à 15 heures.

M. Paal Berg	Norvège	Ne pourra être présent à la première
M. René Cassin	France	/session
M. Fernand Dehousse	Belgique	- - - - -
M. Victor Raul Haya de la Torre	Pérou	- - - - -
M. C.L. Hsia	Chine	
M. K.C. Neogi	Inde	
M. Dusan Brkish	Yougoslavie	
Mme Franklin D. Roosevelt	Etats-Unis	
M. Nicolai Kiukov	U.R.S.S.	

1. M. Henri Laugier, Secrétaire général adjoint, chargé des Questions sociales, ouvre la première séance (voir le texte ci-joint).

2. ELECTION DU PRESIDENT.

M. Hsia propose Mme Roosevelt qui est élue présidente par acclamation.

Mme ROOSEVELT : Je vous remercie beaucoup. Je ferai de mon mieux bien que ma connaissance de la procédure parlementaire soit assez restreinte. Je sais que nous avons tous conscience de la grande responsabilité qui nous incombe. Je sais que nous avons tous le ferme espoir de pouvoir aider les Nations Unies à atteindre leur but essentiel qui est de maintenir la paix dans le monde en aidant les êtres humains à vivre heureux et satisfaits.

3. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR. (Document E/Commissions/1).

La Commission décide d'adopter chaque article séparément.

L'article 1 amendé est libellé comme suit :

"La Commission élit un Président, un vice-président et un rapporteur choisi parmi ses membres, et qui reste en fonction

jusqu'à la première séance que tient la Commission après que tous ses membres ont été désignés par le Conseil économique et social".

L'article 10 qui dans le Règlement intérieur provisoire (E/Commissions/1) est ainsi conçu :

"L'anglais et le français sont les langues de travail de la Commission, conformément aux règles de l'emploi des langues du Conseil économique et social. La Commission peut, avec l'approbation de tous ses membres, décider d'utiliser une seule langue de travail".

est amendé comme suit :

"L'anglais et le français sont les langues de travail de la Commission conformément aux règles sur l'emploi des langues du Conseil économique et social".

4. ELECTION DU VICE-PRESIDENT ET DU RAPPORTEUR.

M. Brkish propose comme vice-président M. Cassin qui est élu par acclamation. Le Dr. Hsia propose comme rapporteur M. Néogi, qui est élu par acclamation.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE.

Mme Roosevelt donne lecture de l'ordre du jour provisoire et le Dr. Hsia propose de l'adopter globalement. Il en est ainsi décidé.

6. DESIGNATION DE TROIS MEMBRES DEVANT FAIRE PARTIE, EN QUALITE DE MEMBRES EX-OFFICIO, DE LA SOUS-COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME (Document E/27).

Sur la proposition du Dr. Hsia, la Commission décide de désigner, chaque fois que cela sera possible, comme membres de la sous-commission de la Condition de la femme, des délégués dont les pays ne sont pas déjà représentés à la sous-commission.

La Commission décide que ces membres ex-officio exerceront leurs fonctions pendant la première session, c'est à dire jusqu'à la première séance que tiendra la sous-commission après que tous ses membres auront

été désignés par le Conseil économique et social.

Le Dr. Hsia propose alors que Mme Roosevelt, M. Brkish, ainsi que M. le Professeur Cassin soient nommés membres ex-officio de la sous-commission de la Condition de la femme. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 heures 5.
